

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 10 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAYAS et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoi pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Départs de
<b>CAHORS</b>	<b>CAHORS</b>	<b>LIBOS</b>	<b>VILLENEUVE-SUR-LOT</b>
1 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »
		<b>AGEN</b>	<b>PÉRIGUEUX</b>
		10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.
		4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.
		9 » 24 » »	10 » 54 » »
		<b>BORDEAUX</b>	<b>PARIS</b>
		4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
		10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
			» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 27 Mai.

Depuis sept ou huit jours qu'il est ministre de l'intérieur, M. de Marcère, en vérité, n'est pas sur un lit de roses. Harcelé au Sénat, harcelé à la Chambre des députés, le nouveau ministre s'en tire cependant avec une certaine décision, et, circonstance qui n'est pas à dédaigner, il a obtenu un vote de confiance qui porte à son actif 323 voix.

On sait dans quelle circonstance M. de Castellane avait improvisé une interpellation relativement aux arrêtés préfectoraux qui ont révoqué en masse, dans certains départements, les maires et adjoints choisis, en vertu de la loi de 1874, en dehors des conseils municipaux. Le ministre n'a pas fait de difficulté de reconnaître que ces arrêtés étaient illégaux ; mais on a profité de la circonstance pour mettre en cause la politique intérieure du cabinet et pour lui décocher quelques traits qui sont également dans l'arsenal de toutes les oppositions. C'est à ce propos que M. Bardoux, au nom du centre gauche, a proposé un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre des députés, satisfaite de trouver dans les déclarations du ministre de l'intérieur l'expression d'une politique libérale, conforme au vœu du pays, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a été voté par l'unanimité des membres qui ont pris part au scrutin, c'est-à-dire par 323 voix.

Le *Moniteur universel* fait remarquer que c'est dans ce scrutin qu'il faut chercher le chiffre de la majorité, en tenant compte de quelques députés absents qui en auraient encore grossi le chiffre. Comme le *Moniteur universel*, nous sommes satisfaits d'un tel résultat. On pouvait croire que le cabinet du 10 mars était menacé par une opposition impatiente ; le vote de samedi indique qu'il n'entre pas dans les intentions de la majorité de provoquer une crise ministérielle au cours de cette session, et il nous reste à souhaiter que les choses se passent conformément à cette indication. C'est, en effet, le meilleur moyen de confondre le parti démagogique et le parti bonapartiste.

Et voyez donc comme ces deux partis sont d'accord pour employer les mêmes moyens ! Parmi les abstentionnistes, c'est-à-dire parmi ceux qui n'ont pas voulu voter et qui refusent ainsi leur confiance au ministère, on remarque la TOTALITÉ de la minorité bonapartiste. A côté des bonapartistes figurent MM. Barodet, Louis Blanc, Duportal, Ma-

dier de Montjau, Ordinaire, etc. Tout commentaire est inutile.

Nous n'avons pas besoin de dire que les trois députés bonapartistes du Lot, sont au nombre des abstentionnistes. Quant à M. Teillard, qui a l'habitude d'être absent quand il faut être à son poste, il était encore absent. Le maréchal de Mac-Mahon doit être singulièrement flatté du concours que ses ministres obtiennent parmi les représentants officiels du Lot. Est-ce bien là ce que les électeurs avaient voulu ?...

D'après plusieurs journaux et correspondances, il existerait un dessein arrêté et concerté de renverser le ministère. L'opposition qui avait commencé l'attaque dans le Sénat, l'a continuée à la Chambre des députés, et l'on ne peut pas dire que M. de Castellane se soit montré plus mesuré dans son langage que M. le marquis de Franclieu.

Malgré les bruits répandus à cet égard, et malgré les manœuvres de quelques ambitieux sans lendemain, le Sénat ne prendra aucune mesure hostile au cabinet, dans la séance qui a dû avoir lieu mercredi, au sujet de l'interpellation de M. Paris, renouvelée de M. le marquis de Franclieu. Toutes les nouvelles s'accordent à dire que M. Dufaure expliquera et atténuera, au besoin, certaines paroles de M. de Marcère qui ont pu dépasser sa propre pensée et la pensée du Gouvernement lui-même. Il n'y aura ni crise, ni conflit, ni désaccord.

P. S. Les lignes qui précèdent étaient imprimées quand nous avons reçu les détails de la discussion du Sénat sur l'interpellation de M. Paris. Les faits ont confirmé nos prévisions, ainsi qu'on le verra plus loin. Tout s'est passé excessivement bien.

### On lit dans la Liberté :

Le public, qui a déjà grand peine à classer dans sa mémoire les nombreux groupes qui existent dans le sein du Parlement, n'apprendra pas sans quelque surprise qu'il vient de se former, à la Chambre des députés, un nouveau groupe, dit groupe constitutionnel, qui tiendra une place intermédiaire entre la droite et le centre gauche. Ce groupe, a pour président M. Gusman Serph. On cite au nombre des membres de la réunion, MM. de Fourtou, Anisson-Dupéron, Eugène Rendu, etc. Comme on voit par ces derniers noms, ce groupe sera le refuge des bonapartistes et orléanistes décidés à accepter franchement et sans arrière-pensée la Constitution et le nouvel ordre de choses.

Le prince Napoléon vient d'adresser à ses électeurs la lettre suivante :

Paris, 21 mai 1876.

Chers concitoyens,

Reconnaissant de vos votes, je tiens à en constater la signification.

Dans la longue et pénible lutte que nous avons soutenue ensemble, toutes les équivoques ont été dissipées.

La République existe, le patriotisme l'impose, c'est la seule forme de gouvernement possible dans la situation de la France. Je la veux loyalement, sans arrière-pensée, dédaignant les fausses interprétations et les attaques les plus opposées.

Mon élection signifie la défense des intérêts du peuple, le progrès sans emportement ni timidité, l'apaisement des esprits sans de stériles récriminations, la République ouverte.

En me nommant, malgré les partis coalisés contre nous, vous avez affirmé ces opinions. Je vous remercie.

NAPOLÉON BONAPARTE  
(Jérôme)

Ainsi donc, voilà le prince Napoléon redevenu républicain. C'est la seconde fois qu'il prend cette attitude, et il n'y a pas à douter qu'elle ne soit aussi sincère en 1876 qu'en 1849.

Napoléon III aussi avait acclamé la République au lendemain du 24 février 1848, et, plus tard, il avait prêté serment de la défendre. On sait comment il resta fidèle à la foi jurée.....

Les treize élections de dimanche dernier 21 mai ont été favorables au parti républicain. Nous regrettons que M. Chesnelong n'ait pas été élu. Tout le monde aurait dû comprendre qu'un homme d'un tel caractère et d'un tel talent avait sa place marquée dans une assemblée française. Les partis ne gagnent rien à la proscription des uns contre les autres, et les gouvernements qui veulent durer doivent apprendre à supporter la contradiction. La majorité de la Chambre des députés, qui a prouvé sa modération dans la question de l'amnistie, se perdrait infailliblement si elle obéissait à des préventions et à des préjugés appuyés sur le nombre, c'est-à-dire sur la force brutale.

### CORRESPONDANCE

Versailles, 24 mai, soir.

L'interpellation de M. Paris, au Sénat, a eu l'issue que l'on prévoyait. M. Paris a parlé avec beaucoup de modération, de façon à démontrer que, tout en maintenant le droit de révision tel que presque tout le monde, du reste, le comprend,

il ne visait nullement à provoquer un conflit. M. Dufaure lui a répondu avec non moins de modération en défendant le passage incriminé de la circulaire Ricard et en démontrant que la clause de révision n'empêche pas de considérer le gouvernement actuel comme définitif.

Après avoir exposé les deux opinions mises en avant sur la révision, il a fait observer que le Congrès de 1880 pouvait seul choisir entre les deux interprétations et qu'en attendant l'interpellation était inutile et dangereuse parce qu'elle pourrait créer un conflit entre les Chambres. Nous respectons, a dit le président du conseil, la fidélité et les espérances, mais nous repoussons la conspiration. M. Paris, et même M. de Franclieu, s'étaient déclarés satisfaits de ces explications, l'ordre du jour pur et simple a été voté à l'unanimité et le Sénat s'est ajourné à lundi.

L'affluence était très nombreuse au Sénat. On remarquait parmi les spectateurs, MM. Thiers, Gambetta, Buffet, etc.

M. de Marcère part ce soir, à 6 heures, pour Douai. Il ira demain à Arras, visiter le concours régional et prononcera probablement un discours.

Le mouvement préfectoral et sous-préfectoral paraîtra demain. On suppose que le ministre de l'intérieur a voulu attendre l'issue de l'interpellation d'aujourd'hui au Sénat avant de faire connaître les révocations et changements nouveaux qu'il a introduits dans le personnel administratif. Il paraît, du reste, que le nombre des préfets ou sous-préfets révoqués ou changés est beaucoup moins nombreux qu'il ne devait être au début.

D'après ce qui se dit aujourd'hui, la commission pour l'affaire Rouvier n'autoriserait pas les poursuites. On ajoute même que son rapport serait consacré à la réfutation point par point de l'exposé du procureur général, ce qui pourrait amener un incident assez grave.

Le prince Napoléon est venu aujourd'hui à Versailles, pour marquer sa place à la Chambre des députés.

M. Guyot-Montpayroux est définitivement élu député de l'arrondissement du Puy.

Dans le Gers, la vérification des votes a changé le résultat primitivement annoncé. M. Peyrusse n'est pas élu, et il y a ballottage.

A Bressuire, le résultat est encore douteux : M. de Larochejacquelein obtiendrait une majorité suffisante et serait élu si les bulletins nuls n'étaient pas comptés.

La question a dû être décidée aujourd'hui.

Quelques députés de l'extrême gauche persistent dans leur idée de déposer une demande en autorisation de poursuites contre les auteurs et les complices du coup d'Etat du 2 décembre. Cette demande serait déposée dans le courant de la semaine prochaine. Les notabilités de la gauche modérée cherchent à empêcher cette démarche.

Versailles, 25 mai.

Le mouvement préfectoral et sous-pré-

fectoral, qu'avait retardé la mort de M. Ricard, a paru au *Journal officiel*. Ce mouvement, en ce qui concerne les préfetures, est peu considérable et n'atteint que quatre départements. M. Le Tendre de Tourville, préfet de l'Ardèche, est mis en disponibilité ; d'autre part, le préfet récemment nommé dans la Meuse, M. Grangier de la Marinière, n'acceptant pas son poste, est également mis, sur sa demande, en disponibilité. Ils sont remplacés, le premier par M. Fribach, préfet de l'Aude ; le second par M. le baron de Reinach-Werth, préfet du Jura. Deux fonctionnaires rentrent dans l'administration avec le grade de préfet : ce sont MM. de la Jonkaire, ancien préfet des Landes, qui va à Carcassonne, et M. Mahias, ancien préfet d'Oran, qui est désigné pour la préfecture de l'Ariège, à laquelle il n'avait pas été nommé de titulaire depuis le départ de M. de Lestaubière. Après le mouvement préfectoral une préfecture reste encore vacante : c'est celle du Jura. Quant au mouvement sous-préfectoral, il y a une importance beaucoup plus grande encore que celle que lui avaient, par avance, attribuée les journaux : il ne vise pas moins de deux cents secrétaires-général ou sous-préfets. Sept secrétaires-général ou sous-préfets sont révoqués : ce sont ceux de l'Aude, de la Loire, du Lot, de la Lozère, du Morbihan, de la Savoie et des Vosges ; deux autres, par une disgrâce moindre, sont rélégués dans un conseil de préfecture.

Parmi les sous-préfets, vingt-sept, parmi lesquels nous signalerons ceux de Gourdon, d'Arles, de Sens, de Valenciennes, de Beaune, de Béthune, de Dax, de Clamecy, d'Orthez, sont rendus à la vie privée ; douze autres échangent leur sous-préfecture contre un siège au conseil de préfecture. Le reste du mouvement consiste en mutations ; le ministre de l'intérieur applique aux sous-préfets le système de changement d'air dont il a déjà fait usage, non sans succès, avec les titulaires des préfetures.

A la suite des décrets que nous venons d'analyser, le *Journal officiel* en publie un autre relatif au personnel des conseils de préfecture et qui touche à cinquante-trois départements. Douze conseillers de préfecture quittent l'administration. La suite du décret consiste en mutations.

### SÉNAT.

Séance du 22 mai.

La question de l'amnistie est venue, à son tour, au Sénat et a été écartée après un discours de M. Victor Hugo, auquel personne n'a répondu. M. Victor Hugo n'a obtenu pour sa thèse que six ou sept voix.

La première partie de son discours, qu'il n'a pas prononcé, mais qu'il a lu, est froide, sentencieuse, déclamatoire ; peu de substance et beaucoup d'amplification. Mais quelle péroraison admirable ! Comme l'orateur s'est relevé dans un écrasant parallèle de la fin, entre le 2 décembre et le 18 Mars ! M. Victor Hugo était arrivé au point le plus faible de la thèse de l'am-

nistie : la confusion qu'une clémence indiscrète établit entre les fautes politiques et les délits de droit commun. Comment répondre ici aux objections des adversaires ? M. Victor Hugo s'est montré aussi adroit qu'éloquent. « Il y a vingt-cinq ans, a-t-il dit, un homme s'insurgeait contre la nation. Une nuit, cet homme, chargé de défendre la République, la prenait au collet, la terrassait et la tuait ! C'était là un crime, et un crime à faces multiples : subordination de fonctionnaires, embauchage des soldats, démolition du palais de l'Assemblée, assassinat de représentants, massacre de la foule sur la voie publique, voilà comment ce forfait se décompose au regard de l'histoire. Vingt ans après, au lendemain du siège, que voyons-nous ? Des attentats semblables ? Soit ; mais, du moins, comment la justice, aux deux époques, a-t-elle traité ces mêmes crimes ? Sans doute, si elle a établi entre les deux cas quelque différence, si elle a admis les circonstances atténuantes dans le jugement des coupables, elle a su réserver son indulgence pour les égarements d'un peuple encore affolé du siège, et sa sévérité pour le guet-apens du prince aventurier et de ses complices.

« Voici les faits : d'un côté le poteau de Satory, Nouméa, le baigne à 4,000 lieues de la patrie, voilà le châtement du 18 Mars ! Mais l'autre attentat, quelle punition lui avait infligée la justice ? Elle lui avait prêté serment ! Le 2 Décembre a été non impuni, mais glorifié ; forfait inviolable, on s'est incliné devant lui, on a jugé en son nom dans les tribunaux. Contre le peuple toutes les rigueurs, devant l'empereur toutes les bassesses !... Voilà la leçon de l'histoire ! — Jamais, à la tribune, on n'avait parlé de l'Empire avec cette audace et cette vérité qui déchirent tous les voiles ! Ah ! C'était bien l'auteur des *Châtiments* qui imprimait cette flétrissure brûlante au régime détesté ! Cette fin du discours produira certainement dans le public un grand effet.

Pourquoi M. Victor Hugo n'est-il pas toujours si bien inspiré ? Pourquoi a-t-il renié depuis plus de vingt-cinq ans la foi chrétienne, pour se trainer dans la fange démagogique ? On trouve encore chez lui quelques éclairs de génie ; mais il a sacrifié sa gloire à une sottise et vaine popularité, nous ne pouvons donc l'applaudir que par hasard.

Séance du 24 mai.

Interpellation de M. Paris.

Si j'avais pu, dit M. Paris, prendre la parole samedi, après M. le ministre de l'intérieur, je n'aurais pas besoin de recourir aujourd'hui à une interpellation et de paraître interroger quand je voulais simplement répondre et me borner à une rectification, rectification bien simple, tant l'article 8 de la Constitution, relatif à la révision, est clair dans son texte et dans les commentaires qui en ont précédé le vote. Quels étaient ces commentaires ? M. Paris nous les rappelle, l'*Officiel* en main. Quand vint, il y a un an, la discussion de cet article 8, un membre, M. Paul Cottin, demanda si l'on entendait rendre le droit de révision tellement absolu qu'il permit de changer la forme même du gouvernement. Or, que répondait le rapporteur, M. Paris lui-même ? que la commission l'entendait ainsi, et l'article fut voté après déclaration. Donc, pas d'équivoque. — Et maintenant, ajoute M. Paris, viendrais-je demander au Sénat un vote d'interprétation ? Assurément, non ; car le Sénat ne peut interpréter la loi constitutionnelle ; le gouvernement ne le peut davantage. Quel est donc mon but ? En regard d'une interprétation ministérielle, rétablir un texte, rappeler les faits, maintenir intact un article sans lequel on n'eût pas voté la Constitution, sauvegarder l'avenir et faire de justes réserves...

Tout cela était dit en termes fort mesurés, pleins de courtoisie et de convenance. M. Paris, qui est très maître de sa pa-

role, avait eu bien soin d'éviter toute vivacité, toute amertume, et il finissait du ton le plus conciliant, en homme qui dit : Mettons-nous d'accord, et que la paix soit faite !

Cet accord désiré, nul n'était plus propre à l'assurer par sa réponse que M. le garde des sceaux. M. Dufaure n'est point, on le sait, le membre du cabinet le moins agréable à la droite ; il a toujours été, entre tous les membres du centre gauche, celui qu'elle préférerait ou du moins tolérerait le plus aisément naguère, dont elle écoutait avec le plus de faveur la sûre et sévère raison ; et n'est-ce pas sa présence au gouvernement qui aujourd'hui même la rassure un peu ? Quoi qu'il en soit, la cause était gagnée ; on le sentait déjà quand M. Dufaure est monté à la tribune. Sa tâche était facile ; mais il n'a rien négligé, comme si le succès dépendait de ses seuls efforts, et nous l'avons entendu, avec cette satisfaction de raisonnement que procure sa sobre et méthodique parole, développer de point en point la dialectique serrée de sa réponse.

Les uns, disent-ils, ont trouvé dans la circulaire de M. Ricard des paroles désobligeantes ; les autres estiment que M. de Marcère est allé, l'autre jour, trop loin : il a examiné la circulaire de l'un, le discours de l'autre, expliquant tour à tour la pensée des deux ministres. Dans le discours de M. de Marcère, a-t-il dit, un mot surtout revient et frappe : trois fois M. le ministre de l'intérieur a déclaré que le gouvernement était un gouvernement définitif. Est-ce là ce que vous lui reprochez ? Considérez l'organisation nouvelle : le Sénat, la Chambre et le Président ne sont-ils pas des pouvoirs électifs et temporaires ? Et qu'est-ce qui doit durer au milieu de ces renouvellements ? La Constitution. Qu'elle puisse être révisée, soit ! et nul mieux que moi ne l'admet ; en est-elle moins permanente et durable ? Et s'ensuit-il que le régime actuel n'ait pas un caractère définitif ? La Constitution du second empire n'était-elle pas aussi sujette à la révision ? L'empire se regardait-il pour cela comme un régime précaire ? Nous faisons de même, et voilà pourquoi a été écrite cette circulaire.

Ah ! ce n'est point à M. de Franclieu ni à ses collègues qu'elle s'adressait, ni à tous ceux qui gardent et ont le droit de garder en leurs cœurs leurs espérances ; elle s'adressait aux fonctionnaires qui acceptent de servir notre gouvernement : nous admettons et respectons les fidélités, mais nous condamnons les conspirations !

M. Paris a répondu qu'il demandait avec M. le garde des sceaux, l'ordre du jour pur et simple.

On s'appretait à se lever de toutes parts, et la chose allait de soi ; M. Denormandie devait-il dès lors insister, et son intervention, en toute autre occasion salutaire, n'était-elle pas inutile devant un accord aussi parfait ? Le vote l'a prouvé : tout le Sénat était debout, à droite comme à gauche ! Et pour que rien ne manquât à un si édifiant spectacle, voilà que M. le marquis de Franclieu venait se déclarer satisfait !

REVUE DES JOURNAUX

FRANÇAIS.

M. Naquet a déposé une proposition tendant à la nomination, par le gouvernement, d'une commission de cinq membres chargée de faire une enquête sur les opérations du Crédit foncier. La proposition de M. Naquet a été repoussée sur l'avis de M. le ministre des finances, qui a déclaré qu'il n'y aurait plus de crédit possible en France si le Parlement crée des commissions d'enquête pour examiner la situation des sociétés financières. Nous ne pouvons partager l'avis absolu de M. le ministre des finances, et si la proposition de M. Naquet n'est pas irréprochable dans la forme, il n'en est pas de même quant au fond, et nous exprimons volontiers le regret que l'initiative ne soit

pas venue sur cette grave question d'un membre du parti conservateur.

Le 31 juillet 1875, le *Times* publiait un numéro qui a fait une grande sensation en Angleterre ; il contenait le rapport du comité parlementaire anglais sur les emprunts étrangers et les manœuvres, soit délictueuses, soit déloyales auxquelles ces opérations ont donné lieu dans ces dernières années. « En résumé, dit la commission anglaise dans son rapport du 29 juillet 1875, votre commission a le devoir d'exprimer cette conviction que la meilleure sûreté contre le retour de manœuvres pareilles à celles qui ont été décrites dans son rapport, ne se trouve pas tant dans des actes législatifs que dans la publicité donnée à ce qu'ils sont en réalité et à leur origine. Votre commission espère que l'histoire des emprunts étrangers, développée dans son rapport, éclairera le public et rendra plus difficile pour des gens sans scrupules l'accomplissement de projets tels que ceux qu'il a été du devoir de votre commission d'exposer, et qui ont abouti au discrédit et à la ruine. »

C'est le 22 février 1875 que la Chambre des communes, sur la proposition de sir Henry James, avait nommé une commission chargée de faire une enquête sur certains emprunts étrangers. La commission avait eu pour président un des hommes les plus éminents de l'Angleterre, qui fut tour à tour ministre des finances et de l'intérieur, M. Robert Low.

Nous admettons qu'il y ait à prendre une autre formule que celle de M. Naquet, mais nous croyons que, comme l'a fait il y a un an le Parlement anglais, le Parlement français pourrait faire une enquête sur les emprunts turcs et égyptiens. — On saurait par quels procédés, par quels intermédiaires, le public français a perdu ou est exposé à perdre des sommes aussi considérables.

Cette enquête est d'autant plus utile que l'exemple de ce qui se passe au Crédit foncier au sujet de l'emprunt égyptien n'est pas le seul. Nous avons vu d'autres emprunts étrangers dépouiller de leurs épargnes une partie de nos nationaux.

Le sujet est d'autant plus important, que ce sont les intérêts des ouvriers, des petits propriétaires, des paysans qui sont en jeu. Ce sont eux qui, en vue de gros intérêts, vont porter aux emprunteurs étrangers le fruit de leurs économies péniblement gagnées. Ce sont eux qui sont exposés à perdre à la fois capital et intérêts.

Il y a là, à tous les points de vue, non-seulement au point de vue financier, mais au point de vue politique et social, une grave question dont le Parlement ne saurait se désintéresser. Elle est particulièrement digne des études approfondies du Sénat.

ORIENT.

Il est certain que le gouvernement anglais a décidé de ne pas s'associer à l'action des puissances européennes, telle qu'elle a été déterminée aux conférences de Berlin, pour la question d'Orient. Ce refus a causé une vive surprise dans le monde diplomatique, où il est considéré, sinon comme une complication, au moins comme un incident fâcheux.

— Un décret de la direction de la presse à Constantinople vient de suspendre le *Levant Herald* pour un article qualifié d'inconvenant « envers l'ambassadeur d'une puissance amie de l'empire ottoman. » Cet ambassadeur n'est autre que celui de Russie, le général Ignatieff. Dans l'article du *Levant Herald*, on reproche notamment au diplomate russe de prendre pour sa sûreté des précautions exagérées, en remplissant la nuit son palais « d'une garde du corps, composée d'une centaine de Monténégrins et de Croates, afin d'être protégé contre la populace turque. » Le fait est que le général Ignatieff a parfaitement raison, et que si le consul de France à Salonique avait eu les moyens de s'en-

tonner de précautions analogues, il n'aurait pas subi le sort qu'on sait.

D'importants changements ministériels ont eu lieu à Bucharest et à Belgrade. A Belgrade, après bien des hésitations, le prince Milan a fini par appeler aux affaires M. Ristitch et M. Gruitch. Le nouveau cabinet est composé d'hommes intelligents et énergiques, — mais on ne saurait se méprendre sur leurs intentions. C'est un cabinet d'action. Placé entre les admonestations des puissances et les sentiments de son peuple, le prince Milan se trouvait dans une position trop difficile pour ne point prendre un parti décisif. Ce n'est pas à dire pourtant que la guerre avec la Turquie doive être la conséquence nécessaire de l'avènement au pouvoir de MM. Gruitch et Ristitch. L'influence des trois empires du Nord est trop prépondérante pour que la Serbie s'avise de marcher en avant, de son propre mouvement, avant qu'elle n'ait reçu de Pétersbourg ou d'ailleurs un assentiment formel à ses entreprises. Mais la formation du nouveau cabinet n'en est pas moins un fait grave, au moment où l'agitation se propage dans les Balkans.

— L'envoi d'une grande flotte anglaise dans les eaux du Levant est officiellement annoncée, et a produit une vive émotion à Paris et à Londres.

INFORMATIONS

Voici le résumé des perceptions opérées par les services des douanes et des contributions indirectes, pendant les quatre premiers mois de l'année.

Le service des douanes a donné, en 1876, 84 millions ; en 1875, il a donné 76 millions.

Au total, le service des contributions indirectes produit, pour les quatre premiers mois de 1876, 313 millions ; pour l'époque correspondante de 1875, il avait produit 315 millions. Nous ferons remarquer toutefois que cette légère diminution ne porte pas sur l'impôt des boissons, dont le rendement caractérise en général le mouvement et la reprise dans la consommation et, par suite, dans les affaires. En effet, les quatre premiers mois de 1876 donnent 425 millions pour les boissons et ceux de 1875, 419 millions seulement.

Le total général et net pour les deux services réunis s'élève en 1876 à 398 millions ; en 1875 il ne s'est élevé pour la période correspondante qu'à 394 millions.

Pour apprécier toute la valeur de ce résultat, il faut se rappeler que 1875 a été une année exceptionnelle, puisqu'elle a produit un excédent de 400 millions sur les prévisions. Or, dès à présent, il est permis de constater que l'année 1876 marchera sur les traces de sa devancière.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

M. Filhouse, secrétaire général de la préfecture de Cahors, est révoqué. Il est remplacé par M. Jamme Saint-Hilaire, secrétaire général de la Haute-Loire.

M. Tournamille, sous-préfet de Gourdon, est également révoqué. Son successeur est M. Jalouzet, sous-préfet de Pontarlier (Doubs).

Ainsi s'accomplissent successivement les transformations nécessitées par les incidents de nos élections sénatoriales et législatives.

L'administration du Lot ne pouvait pas rester un foyer d'opposition contre l'opinion de la France, c'est-à-dire contre la France elle-même. A force de manœuvres et d'intrigues souterraines ou publiques, un pacte avait été conclu pour faire arriver au Sénat un candidat qui apportait un faible appoint, à la condition que la tactique suivie aurait pour résultat de faire représenter le Lot par des députés bonapartistes. On a réussi pleinement, sauf

dans l'arrondissement de Figeac où le coup a manqué au dernier moment, quoique les meneurs aient attaqué soudainement M. de Lamberterie avec une ardeur calculée, en lui suscitant un concurrent impérialiste.

Ce complot anti-national, dont les populations de nos campagnes, indignement trompées, ont été l'enjeu et le jouet, ne pouvait pas rester impuni. Les hommes qui s'y sont mêlés plus ou moins ouvertement et plus ou moins volontairement, ont dû disparaître, et nous félicitons le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon d'avoir donné pleine satisfaction à la conscience de nos concitoyens dans cette grave et délicate question.

Notre département est l'un de ceux qui ont le plus grand besoin de chemins de fer, d'établissements industriels à côté des exploitations agricoles, d'études et de recherches minières dans nos montagnes et nos vallons inexploités encore. Il est pauvre, il était délaissé depuis de longs siècles, et, sous l'Empire, il avait été sacrifié aux départements voisins, à tel point qu'on lui avait enlevé la ligne directe de Paris à Toulouse qui traversait la France tout entière. Par conséquent, plus qu'un autre, il ne doit pas entrer en lutte et protester contre le mouvement qui entraîne la France loin des agissements du régime impérial.

Le premier pas est fait pour la réparation. Les paysans du Lot, auxquels on avait dit qu'on leur présenterait le Prince impérial dans le courant du mois d'avril ou du mois de mai, comprendront de plus en plus à quel point on s'est raillé de leur honnêteté et de leur bonne foi. Le gouvernement actuel leur donne l'ordre, la paix et la prospérité. L'empire, qui n'a tiré qu'un si faible parti de la découverte de la vapeur et de l'électricité (puisque la France avait moins de chemin de fer et de télégraphes que les autres nations) leur apporterait la décadence et la guerre. Nous progressons chaque jour, et des chemins de fer nouveaux ne tarderont pas à créer au Lot des débouchés indispensables ; l'empire, au contraire, si l'avenir lui conservait une ombre de chance, nous ramènerait violemment en arrière. Saluons donc avec confiance nos administrateurs nouveaux dont le chef, l'honorable M. Porteu, a su déjà s'attirer les plus légitimes sympathies.

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de M. Edouard Pélissier, ancien conseiller de préfecture du Lot et aujourd'hui conseiller de préfecture à Agen, au poste de sous-préfet de Marmande. On sait que M. Faye, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est député et conseiller général de cette ville importante.

Par décret du 24 mai ont été nommés :

- M. de Marguerie, sous-préfet de Semur, sous-préfet de Château-Chinon.
- M. Dusolier, sous-préfet de Bar-sur-Aube, sous-préfet de Civray.
- M. de Girardin, sous-préfet de Saint-Amand, sous-préfet d'Issoire.
- M. Célières, sous-préfet de Prades, sous-préfet de Nontron.
- M. de Lamberterie, sous-préfet de Fontenay, sous-préfet de Paimbœuf.
- M. Corneilhan, secrétaire-général de la Dordogne, conseiller de Tarn-et-Garonne.

Par arrêtés préfectoraux en date des 20, 22 et 23 mai, ont été nommés maires et adjoints des communes ci-après :

- Arrondissement de Cahors. Adjoint au maire de Rouffiac : M. Bruat, conseiller municipal.
- Maire de la commune de Lascabanes : M. Lamouroux, Antoine, en remplacement de M. Autefage, démissionnaire.
- Adjoint de Lascabanes : M. Vignals, conseiller municipal, en remplacement de M. Lamouroux, nommé maire de ladite commune.

Adjoint de St-Pantaléon : M. Lafargue, Antoine, conseiller municipal, en remplacement de M. Marcenac, démissionnaire.

Maire de Soturac : M. Monteil, Hippolyte, conseiller municipal, en remplacement de M. le baron du Fossat, démissionnaire.

Adjoint de Soturac : M. Landiech, Pierre, conseiller municipal, en remplacement de M. Loygues, démissionnaire.

Maire de la commune d'Anglars-Juillac : M. Blanchès, Antoine, conseiller municipal, en remplacement de M. Salbant, démissionnaire.

Adjoint de la commune d'Anglars-Juillac : M. Couture, Stanislas, conseiller municipal, en remplacement de M. Aladel, démissionnaire.

Adjoint de la commune de St-Cernin : M. Capelle, Guillaume, conseiller municipal, en remplacement de M. Alayrac, démissionnaire.

Arrondissement de Figeac.

Maire de la commune de Girac : M. Mailhé, adjoint et conseiller municipal, en remplacement de M. Lescure, démissionnaire.

Adjoint de la commune de Planioles : M. Taurand, André, conseiller municipal en remplacement de M. Lafabrie, démissionnaire.

Maire de la commune de Sabadel (Latronquière) : M. Vermande, J.-P. conseiller municipal, en remplacement de M. Donnadiou, démissionnaires.

Adjoint de la commune de Laroque-Toirac : M. Pradié, David, conseiller municipal, en remplacement de M. Fénoille, démissionnaire.

Arrondissement de Gourdon.

Adjoint de la commune de Pinsac : M. Bardes, Pierre, conseiller municipal.

Par arrêté du 25 mai, ont été nommés dans les communes de :

Promilhanes. — Adjoint : M. Courtés J., c. m. en rempl. de M. Costes, dém.

Cours. — Adjoint : M. Jouclas G., c. m. en rempl. de M. Calvet, dém.

Par arrêté du 26 mai.

St-Vincent. — Maire : M. Lafage G., c. m. en rempl. de M. Babuel-Peyrissac, dém.; Adjoint : M. Bergon, c. m. en rempl. de M. Vassal, dém.

Bouziès. — Maire : M. Croq B., c. m. en rempl. de M. Rouquié, dém.; Adjoint : M. Rouquié J.-B., c. m., en rempl. de M. Desplat, dém.

Arcambal. — Adjoint : M. Galtié J.-B., c. m., en rempl. de M. Conduché, dém.

Planioles. — Adjoint : M. Gorses G., c. m., en rempl. de M. Taurand.

Bagnac. — Maire : M. Rozières J., c. m. en rempl. de M. Cormier, dém.; Adjoint : M. Lacan A., c. m. en rempl. de M. Jonquères, dém.

Rampoux. — Maire : M. Maury A., c. m. en rempl. de M. Labrande, dém.; Adjoint : M. Périé J., c. m. en rempl. de M. Ronquié, dém.

Roc. — Adjoint : M. Danglard J., c. m. en rempl. de M. Lalande, dém.

St-Michel-de-B. — Adjoint : M. Jourdoire B., c. m. en rempl. de M. Peylet, dém.

Pescadoires. — Adjoint : M. Rigal P., c. m. en rempl. de M. Lafon, dém.

Par arrêté du 27 mai :

St-Médard-de-P. — Adjoint : M. Verdier B., en rempl. de M. Delprat, dém.

**Monument**

A élever aux mobiles et soldats du Lot morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

Suite des souscriptions (4<sup>e</sup> liste).

MM. Combarieu, pharm. à Paris... 40 »

Desplats, c. de p. du Var, anc. officier de mobiles... 30 »

D'Amfreville c. de p. à Cahors. 40 »

Vaille, r. b. à Mirebeau (Côte-d'Or)... 3 »

Hospice de Cahors (malades et ind. traités dans cet établissement... 11 75

Conseil mun. de la c. d'Albas vote 100 »

id. de Lherm, id. 60 »

id. Labastide-Mar. 50 »

Conseil municipal de St-Matrè, imposition extraordinaire d'un centime au principal des quatre contributions directes.

Conseil municipal de Cazals, vote tous les fonds libres et la part revenant à la commune dans les contributions sur les voitures et les chevaux, et les attributions sur les amendes de chasse et de police municipale.

La commission du Monument rappelle aux habitants de Cahors que le dimanche 28 du courant, à 8 heures du soir, une réunion publique aura lieu dans la salle du Théâtre, au profit de l'œuvre.

M. Pouzet, avocat à Cahors, fera l'histoire des événements de 1870-1871 et principalement de la campagne de l'armée de la Loire.

L'orchestre fera entendre deux chœurs patriotiques.

Un certain émoi règne en ville depuis hier. On a appris qu'un léopard, échappé d'une ménagerie de Montauban, s'est dirigé du côté de Puy-Laroque où il a commis des ravages dans les troupeaux, et vient d'être vu dans les environs de Limogne.

Les maires et la gendarmerie ont été chargés par l'administration préfectorale de signaler la marche suivie par le dangereux animal.

Il serait à désirer dans l'intérêt public que toutes les exhibitions de fauves soient soumises à des mesures de police rigoureuses, ou mieux encore, inter-

dités. Le niveau intellectuel n'aurait pas à en souffrir et la sécurité des populations aurait beaucoup à y gagner.

Monsieur le Préfet, a décidé qu'une prime de 100 francs, serait accordée à la personne, qui tuera le léopard dont la présence a été signalée dans le département.

Lundi, mardi et mercredi ont eu lieu dans toutes les paroisses du diocèse les processions des Rogations.

M. Chasles, inspecteur général pour les langues vivantes, a visité le lycée de Cahors dans la journée d'hier. Il a assisté aux cours de M. Malinowski, et est reparti ce matin pour continuer sa tournée d'inspection.

Décidément notre compatriote Français, artiste du Gymnase, est en train de se faire une réputation dans le rôle de Godelot. L'Echo dit textuellement « qu'il y est merveilleux. »

Un bon mot circulait l'autre soir, aux fauteuils d'orchestre du théâtre du boulevard Poissonnière.

— Mais il est superbe ce caducien-à.

— Parbleu ! c'est le Got de Lot.

Sur la proposition du directeur général des postes, le ministre des finances vient de donner une grande extension à la décision du 14 février 1870. En conséquence, tous les fabricants, marchands et industriels auront le droit de faire accompagner leurs marchandises expédiées, soit par les messageries, soit par les chemins de fer, d'étiquettes manuscrites et de bordereaux récapitulatifs.

La 41<sup>e</sup> session du Congrès scientifique s'ouvrira à Périgueux, le 27 mai courant, à 9 heures précises du matin, au palais de justice, salle des assises, sous la présidence de M. le préfet de la Dordogne.

La statue de Mgr Affre, qui doit être érigée, à Rodez, sur la place de la Cité, vient d'être placée sur son piédestal. Le monument n'est pas encore complètement terminé : on adapte au socle des plaques de bronze portant des inscriptions en lettres d'or qui reproduisent quelques-unes des paroles de l'illustre prélat.

L'affaire intentée par le ministère public contre la Gazette du Languedoc, journal légitimiste, est venue avant-hier devant la chambre correctionnelle du tribunal de Toulouse.

La prévention a relevé contre M. Escande, rédacteur en chef gérant de ce journal, le délit d'offense et d'outrage envers la Chambre des députés,

délict prévu par la loi du 1<sup>er</sup> mai 1819.

M<sup>e</sup> Déjean, avocat de la République, a requis l'application de la loi.

M<sup>e</sup> Albert a présenté la défense de M. Escande.

Le tribunal a renvoyé l'affaire à la chambre du conseil, pour le jugement être prononcé à une audience ultérieure.

Il s'est passé récemment aux assises d'Aix un fait assez curieux. On venait de clore les débats relatifs à l'affaire Dance et autres voleurs émérites, les jurés étaient en train de délibérer lorsque deux des accusés, Moutonnet et Gautier, enfermés dans une des salles du palais, sont parvenus à s'évader malgré la surveillance dont ils devaient être l'objet. Quand la cour est rentrée en séance pour prononcer l'arrêt, Moutonnet et Gautier étaient déjà loin : le premier a été condamné à 12 ans de travaux forcés et le second à huit ans de la même peine.

Un concours sera ouvert le lundi 10 juillet prochain, à l'École vétérinaire de Lyon, pour la nomination à un emploi de chef de service de pathologie et anatomie pathologique générales, pathologie et clinique internes, et police sanitaire.

Le programme du concours se distribue à Paris, au ministère de l'agriculture et du commerce (Direction de l'agriculture 1<sup>er</sup> bureau), et au secrétariat des trois écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

DATE	JOURS	FOIRES.
28	Diman.	
29	Lundi.	Montcuq, Soturac, Espédaillac, Montfaucon, Grézels, Caniac, Floirac, Martel.
30	Mardi.	Luzech.
31	Mercr.	Fontanes, Vers, Molières, Bétaillé.
1	Judi.	Cahors, Frayssinet-le-Gélat, Bio, Limogne, Dégagnac, Souillac.
2	Vend.	Gréalou, St-Clair.
	Samedi	Dégagnac, Corn, Gramat, Labastide-Murat.

Lunaisons du mois de Mai.

☉ P. L. le 8, à 10 h. 2 du matin.

☽ D. Q. le 16, à 1 h. 36 du soir.

☉ N. L. le 23, à 3 h. 34 du soir.

☽ P. Q. le 30, à 5 h. 58 du matin.

Les jours croissent de 1 h. 48 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 26 au 27 mai 1876.

**Naisances.**

Bédué, Adrienne-M.-L., rue St-Urcisse.

Bardou, Félicité-Elise, rue de la Halle.

Destreil, Anna-Adeline, rue du Château.

Courpet, Jeanne-Marceline, rue Lestieu.

Briand, Emile-J.-A., caserne de Gend.

Thoumazou, Etienne-R., rue Nationale.

Canihac, Julienne, faub. St-Georges,

**Mariages.**

Lamouroux, Etienne et Blanché, Marie.

**Décès.**

Agar, B.-L.-E., 21 ans, rue Nationale.

Balmes, Baptiste, 8 mois, au Pont-Neuf.

Gaillard, J.-P., 53 ans, au Pont-Neuf.

Bousquet, J., journ. 70 ans (hospice).

Laguille, C., infirmier, 42 ans (hospice).

Barry, A., 42 ans, faub. St-Georges.

Dumonteil, L. maçon, 34 ans (hospice).

Pour la chronique locale, A. Layton.

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES**  
(Service spécial du Journal).

Versailles, 26 mai soir.

M. de Larochejacquelein est décidément élu député de Bressuire et M. Peyrusse député d'Auch. Il paraît que le recensement des votes à Auch a donné lieu à des incidents assez vifs et qui seront portés à la tribune lors de la vérification des pouvoirs.

Le ministre a annoncé que le projet d'organisation municipale serait probablement déposé demain.

Le comte et la comtesse de Flandre sont arrivés hier soir de Bruxelles à Paris.

Versailles, 26 mai, 7 h., soir.

La séance de la Chambre des députés a été ouverte à 2 heures 1/2. Il est procédé au vote pour la nomination d'un questeur; M. Margaine, est élu au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, par 203 voix sur 395 votants.

M. Spuller dépose un projet de loi ayant pour objet de modifier les articles de la loi de 1875 relatifs à la collation des grades. La discussion de ce projet est fixée à jeudi prochain.

La Chambre s'ajourne à lundi.

**Bourse de Paris**

Cours du 27 Mai.

Rente 3 p. %.....	66.00
— 4 1/2 p. %.....	97.00
— 5 p. %.....	104.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 26 mai.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.615 »	3.615 »
Crédit foncier.....	656 25	682 50
Orléans-Actions...	997 50	1.005 »
Orléans-Obligations.	324 »	326 »
Suez.....	708 75	723 75
Italien 5 %.....	71 85	72 »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 27 mai 1876. (1)

**MARCO VISCONTI**

HISTOIRE DES TROIS CENTS, Par Tomaso GROSSI (1)

CHAPITRE PREMIER.

Limonta est un petit hameau que des massifs de châtaigniers dérobent presque entièrement aux regards du voyageur qui, partant de la pointe de Bellagio pour naviguer vers Lecco, le cherche à mi-côte, en face de Lierna. A partir du huitième siècle jusqu'au jour où les fiefs furent abolis en Lombardie, il fut toujours sous la dépendance du monastère de Saint-Ambroise de Milan; et l'abbé de ce monastère avait entr'autres titres celui de comte de Limonta.

Sur la limite qui séparait le domaine des moines du territoire de Bellagio, limite marquée encore aujourd'hui par une pierre, s'élevait en 1329 un vieux château qui fut détruit vers la fin du quatorzième siècle, et dont il ne reste plus rien.

A cette époque ce château appartenait au comte Oldrado del Balzo, dont les aïeux, à ce qu'il paraît, avaient été autrefois les seigneurs de la commune de Bellagio qui maintenant se régissait elle-même. Le comte Oldrado, bien qu'il eût d'immenses possessions en différentes parties de la Lombardie, passait dans ce manoir la plus grande partie de sa vie, en compagnie de sa femme et d'une fille unique, éprises comme lui de ce beau ciel, de ce lac magnifique, de ce climat doux, tranquille et délicieux.

Riche, illustre, puissante par sa parenté et ses alliances, la famille del Balzo avait toujours été la protectrice naturelle des habitants des pays voisins; et, grâce aux traditions qui se transmettaient de père en fils, tout le monde avait appris à aimer et vénérer son nom.

Possesseur d'un si bel héritage, le comte Oldrado n'avait point su le garder, et il était bien tombé dans l'esprit des anciens vassaux de sa maison.

Ce n'est pas à dire pour cela qu'il fût méchant, c'était au contraire une bonne pâte d'homme, mais vivant en des temps difficiles, au milieu de mauvaises circonstances, il ne trouvait pas dans son caractère faible, timide et vaniteux la vigueur nécessaire pour faire le bien qu'il aurait voulu.

En ce temps-là, Louis dit le Bavarois, était venu en Italie. Après avoir déposé, de sa propre autorité, le souverain pontife Jean XXII qui résidait à Avignon et par qui il avait été excommunié, il s'était arrogé le droit de faire élire pape à sa place à Rome un certain Pierre de Corvara de l'ordre des frères Mineurs qui avait pris le nom de Nicolas V. En agissant ainsi, Louis avait rempli de scandale et de schisme toute la chrétienté.

Milan qui depuis longtemps gémissait sous l'anathème prononcé contre les Visconti, protecteurs puissants et acharnés du parti gibelin, se déclara immédiatement pour l'anti-pape. Ce dernier leva l'anathème, et aussitôt la capitale, les autres villes et les bourgs les plus considérables ouvrirent de nouveau leurs églises et le reste de clergé que l'on put réunir reprit comme en temps ordinaire ses fonctions ecclésiastiques et l'administration des sacrements. Mais dans les campagnes et principalement sur les bords du lac de Côme, le peuple qui n'embrassait pas avec tant d'ardeur ces haines de parti, resta fidèle au vrai pontife, refusa d'ouvrir les églises et considéra comme hérétiques et excommuniés les prêtres qu'on envoyait de Milan. Comme il est facile de le supposer, il y avait dans les villes et les bourgades des gens qui portaient l'opinion des paysans,

de même que dans les hameaux il se trouvait des personnes qui étaient de celle des citadins. Je vous laisse à penser combien ces dissidences devaient rendre la vie douce et tranquille. On ne voyait que profanations, violences, rixes et massacres.

Frère Aicardo, l'archevêque de Milan, l'abbé de Saint-Ambroise, la majeure partie des abbés des monastères les plus riches et les plus illustres, s'étaient enfuis depuis longtemps; et l'élite du clergé, tant régulier que séculier, errait et mendiait en France et en Italie; car les revenus archiepiscopaux, les abbayes, les bénéfices ecclésiastiques de moindre importance étaient au pouvoir de quelques seigneurs laïques ou de prêtres schismatiques amis de l'empereur.

Au milieu de ces troubles et de cette confusion, Jean Visconti, parent des princes, qui avait été nommé abbé de Saint-Ambroise à la place du véritable abbé Astolphe de Lampugnano, avait envoyé à Limonta comme procureur du monastère un coquin qui avait l'habitude de jouer avec de mauvais dés et qui avait été déjà condamné à Milan comme faussaire. Pour se venger de la fidélité que ces pauvres montagnards conservaient à leur maître légitime, il les écorchait sans pitié, les soumettait à toute espèce de vexations et d'injures, les traitait enfin en rebelles. Les

Limontains avaient recours au comte Oldrado et le priaient de s'employer auprès de l'abbé, d'intercéder auprès des princes et de faire valoir leurs raisons; mais c'était comme piler de l'eau dans un mortier; le comte avait trop d'égarés pour ces hommes puissants, il avait trop peur, il ne voulait se commettre avec personne; il ne voulait pas risquer de perdre la faveur des Visconti, et tout en plaignant intérieurement ces malheureux, il les aurait laissés massacrer avant de se résoudre à leur prêter le moindre secours.

Pelagrua (c'était le nom du procureur du monastère) était de jour en jour devenu plus animé et plus bizarre. A la fin, il trouva le moyen de désespérer complètement ses administrés, il inventa une fourberie qui devait les lui livrer corps et âme, comme on a l'habitude de dire, et lui ôter désormais l'embaras de plaider avec eux pour la moindre affaire. Il alla fouiller au dehors les vieilles écritures de la donation que l'empereur Lothaire avait faite de ce domaine aux moines de Saint-Ambroise, et avec ces écritures il prétendit faire déclarer les Limontains, non pas vassaux, car ils l'étaient déjà, mais serfs du monastère; et il les cita à cet effet devant le tribunal de Bellano, pour les faire juger.

(A suivre).

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes du Lot.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, acides, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,240 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur

de médecine à l'Université de Marbourg, dit :  
 » Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.  
 » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 490 fr. d'Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**  
 à 5,750 Actions de 500 francs  
 DE LA COMPAGNIE DES  
**FILATURES ET CORDERIES**  
 DU MAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE DEUX MILLIONS DE FRANCS.

Ces actions donnent droit, outre l'intérêt à 5 0/0, payable le 1<sup>er</sup> décembre et 1<sup>er</sup> juin, aux dividendes qui seront fixés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les versements s'effectueront comme suit :

En souscrivant.....	125 fr.
A la répartition.....	75 »
Du 1 <sup>er</sup> au 15 août 1876....	100 »
Du 1 <sup>er</sup> au 15 octobre 1876..	100 »
Du 1 <sup>er</sup> au 15 février 1877..	100 »

Somme nette à payer .. 500 »

La COMPAGNIE DES FILATURES ET CORDERIES DU MAINE a pour objet : l'installation et l'exploitation d'une filature spéciale de fils de caret par procédé breveté ; d'une Filature de chanvre, de lin et de jute ; d'une Corderie mécanique ; la fabrication, l'achat et la vente de tous articles se rattachant à la filature, à la corderie et à l'industrie des textiles ; et, enfin, la vente du brevet Mignot à l'étranger.

Les avantages spéciaux de cette entreprise résultent de l'invention d'un nouveau métier qui a été expérimenté par des ingénieurs compétents. Les résultats acquis permettent de fabriquer, à meilleur marché, des produits supérieurs en qualité à ceux obtenus jusqu'à ce jour à l'aide des métiers de la marine et de l'industrie.

La Compagnie s'est assurée, en prenant

un brevet d'invention, le monopole de sa fabrication spéciale.

L'usine de Brives pouvant être adaptée en quelques mois à cette fabrication, la Compagnie est à même de produire presque de suite et de donner des bénéfices à ses actionnaires. Ces bénéfices, d'après les calculs les plus modérés, s'élevaient, dès le début, à 20 0/0.

Les actions des FILATURES ET CORDERIES DU MAINE constituent un placement de premier ordre.

Les formalités seront remplies pour l'admission des titres à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE**

les Mercredi, 31 Mai et Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 1876 A la BANQUE DES TIRAGES FINANCIERS, 18, rue de la Chaussée d'Antin, A PARIS.

Les coupons à échéance de juillet et tous titres négociables à la Bourse de Paris, seront acceptés en paiement sans commission.

Les demandes de souscription peuvent être adressées, dès maintenant, à M. Charles DUVAL, directeur de la Banque des Tirages financiers, 18, rue de la Chaussée-d'Antin.

La réduction portera, en premier lieu, sur les titres non entièrement libérés.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Mont-

mahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet ouvrage recueilli, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

**VALS (ARDÈCHE)**

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine.

- Saint-Jean.** Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.
- Magdeleine.** Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.
- Précieuse.** Appareil biliaire, calculs biliaires, jaunisse, gastralgies.
- Désirée.** Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.
- Rigolette.** Pâles couleurs, hystérie, épilepsie, phthisie, marasme, oedème.
- Dominique.** Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.

Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille. Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

**ACHETEZ vos MONTRES**

DIRECTEMENT EN FABRIQUE  
**Économie réelle. — Garanties sérieuses.**  
 Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.  
 Une des plus anc. maisons de Fabrication, fondée en 1794 et continuée depuis 1849 par **AMIET** l'Acad. nationale de l'Art.  
 Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française de production. Envoi franco de prix et renseignements.

Pour tous les articles et extraits non signés. Le propriétaire-gérant A. Layton.

**M. MAHOUT**  
 EX-MAITRE TAILLEUR AU 7<sup>me</sup> DE LIGNE  
**Marchand TAILLEUR**  
 A CAHORS, Galerie Bonafous.

**GRAND ASSORTIMENT DE :**  
 Castor noir, Zéphir, Mérimos pur laine,  
 Popeline, Edredon, Alpaga, Moleton noir,  
 Repts pour pardessus. Cabas Caoutchouc en satin.

Recommandé aux Ecclésiastiques et aux gens de goût.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 45, Paris.

**OUVRAGES DE M. HENRI NADAL**

**Un Mot sur le Suffrage universel**  
 in-8° (édition épuisée).

**Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)**

**La prochaine Loi électorale**  
 in-8° (édition épuisée).

**GRANDEUR ET DÉCADENCE**

in-8°. — Prix : 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

VICTOR HUGO

**QUATRE-VINGT-TREIZE**

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉBAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.



**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!** Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dardes, ardeurs, réapparition exacte du poil par le **Réparateur FACARD**. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternès, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

**OCCASION**  
**A VENDRE**  
 UNE EXCELLENTE MACHINE  
 DU MEILLEUR MODÈLE  
 à fabriquer les Eaux gazeuses  
 Ensemble ou séparément environ 200 siphons.  
 S'adresser au bureau du Journal.

**LA NATIONALE**  
 COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
 Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18  
 Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie : 430 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE  
 Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie....	33,009,563 fr.
Arrivages payés aux Rentiers.....	435,374,454 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	44,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.

**ETABLISSEMENT THERMAL**  
**VICHY**  
 (Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)  
 SAISON DES BAINS

A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Bouches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

**DÉPURATIF DU SANG**  
 Pilules d'Extrait de Salsepareille composé DU DOCTEUR E. SMITH, DE LONDRES.

Remède doux, sûr et sans mercure. Guérison radicale des maladies de la peau, dartres, gale, répe, cuté, rougeurs, démangeaisons, boutons, les douleurs rhumatismales et vices du sang.

Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce **dépuratif végétal** qui adoucit le sang et rétablit la santé.

Prix : 3 et 10 francs la boîte.  
 Dépôt : à Cahors, pharmacie DULAC

**Eaux Minérales de Miers**  
 Gare de Rocamadour (Lot)  
**HOTEL CARBOIS**  
**A ALVIGNAC**

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles ; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

**AVIS**  
 Articles de Sellerie et Carrosserie :  
**EMILE ESCUDIÉ,**  
 Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors  
 Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, d'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.  
 M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**  
  
**M<sup>me</sup> LINON**  
 FLEURISTE  
 rue du Lycée, à Cahors  
 Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.  
 Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'aveil brodé or.

**Pharmacie DETHAN**  
 Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princp. Pharmacies de France et de l'Étranger.

**MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE**

**PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse**  
 Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux **Prévoyants et Chanteurs.**

**AULUS (ARIÈGE)**  
 EAU MINÉRALE. DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE  
 Récompensée à l'Exposition de Lyon, 1872-73.  
 Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.  
 Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. **Vices du sang.** — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus : caisse de 50 bouteilles, 34 fr. ; de 25 bouteilles, 16 fr. 50.  
 Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

**NOUVEAU PRODUIT donnant 80% d'Économie**  
 Remplaçant le Savon et la Benzine. Il lave, nettoie, dégraisse tous les tissus, vêtements, sans altérer les couleurs les plus délicates et sans rétrécir les lainages. Pour le linge, il dispense de la lessive. Il agit dans toutes les eaux de puis et à l'eau de mer, ne laisse aucune odeur et préserve des crevasses aux mains. Déjà employé dans la marine et les hôpitaux. Le **Zaip'h Birmann** est indispensable à tous les ménages. Morceau d'échantillon 420 gr., 25 cent. 440 gr., 45 cent. Tarif de gros franco, affr. B. A. BLOCH, fabr<sup>e</sup> breveté, 17, passage Saulnier, Paris. — Se trouve partout.

**MARCOLS (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse.** Eminemment tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastriques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle ; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Paris, 10, boulevard des Capucines.